

SQUARE SAINT-LOUIS

Kiosques pour friandises

Ecole Aberdeen

Voir à l'intérieur le sommaire
analytique du contenu du présent
dossier

*Archives Municipales
de Montréal*

Si vous vous dépos-
sez de ce document
veuillez en prévenir
sans retard.

L'ARCHIVISTE

If you give away this
document, please advise
the

ARCHIVIST

SQUARE SAINT-LOUIS

Kiosques pour vente de
bonbons, liqueurs, etc.

- 1890 23 avril - Un permis est accordé à M. Guillaume Deschêne pour l'ouverture d'un kiosque où se vendront des fruits, bonbons, etc., au square Saint-Louis.
- 1898 20 mai - Il est de nouveau question de l'ouverture d'un kiosque au square Saint-Louis.
Le kiosque qui était à cet endroit a disparu depuis quelques années.
- 1900 27 avril - Permission est accordée à M. Nap. Perron d'ouvrir un kiosque pour vente de rafraîchissements au square Saint-Louis.
En 1901, M. Moïse Perron, père du précédent, obtient le privilège de remplacer son fils au kiosque, angle de la rue du square Saint-Louis (nord) et de la rue Saint-Denis.
- 1910 21 septembre - M. A. Vaillancourt transporte à M. Avila Péladeau le permis de tenir un kiosque pour vente de friandises au square Saint-Louis.
- 1914 En 1914, M. Péladeau était encore locataire de cette petite construction.

SQUARE SAINT-LOUIS

Ecole Aberdeen

- 1895 11 février - Extrait d'un acte d'échange passé le 11 février 1895 par lequel Mlle Philomène Charlotte Cherrier et Dame Veuve Denis Henri Sénécal cèdent à la Commission des Ecoles Protestantes certains lots situés rue Saint-Denis en échange desquels ces dames obtiennent d'autres terrains ayant front rues Sherbrooke, Saint-Dominique et Saint-Hypolite sur lesquels se trouvent des constructions scolaires.
- 1896 Septembre; ouverture de l'école Aberdeen.
Notes additionnelles.

1 mai 1911
6 mai 1912
18 mai 1914

SQUARE SAINT-LOUIS

Kiosque pour vente de bonbons et liqueurs douces

1911 Sur le côté nord-est du square Saint-Louis,
1912 la Ville possédait un kiosque qu'elle louait
1914 annuellement au taux de \$50,00, pour la
vente de rafraîchissements.

De 1910 à 1914, on voit par les dossiers
mentionnés ci-dessous que cette petite
construction avait été louée par M.Ovila
Péladeau.

V.dossiers: 1194 et 2396
2ième série

CONSEIL

Rapports et dossiers

375

3ième série, Conseil
Rapports et dossiers.

#2923



BUREAU DU GREFFIER DE LA CITÉ.

2/10/10

Hôtel de Ville

Montréal

21 septembre 1910



Son Honneur le Maire et
M.M. les Commissaires.

Messieurs,

J'ai l'honneur de faire rapport que relativement à la demande de M.A.Vaillancourt, à l'effet de transporter à M.Avila Péladeau, rentier de Montréal, le permis d'exploiter un kiosque au Carré Saint-Louis, je n'ai aucune objection à ce transport, M.Péladeau devant se conformer aux engagements existants dans le contrat passé avec M.Vaillancourt.

Respectueusement soumis,

E. Bernadet

Surintendant des Parcs.

Montréal, 20 Septembre 1910.

MM. les Commissaires de la Cité de Montréal.

Messieurs,-

Je vous demande par les présentes la permission de trans-
porter à Avila Péladeau, rentier, de Montréal, le permis qui m'a été
accordé le 1er mai dernier, d'exploiter un kiosque au Carré St.Louis,
jusqu'au 1er mai prochain.

Et obligerez,

Votre etc.,

A Villeneuve



2923

#2923.

M. E. Bernadet —

Re: demande de M. A. Guil,
lancouet de transportes
à M. Arla Peladeau.

certains permis.

Reçu le 21 Sept, 1910

No. 2923.

Folio des minutes.

21/9/10

Pares & traverses.
Commission

Montréal, 14 Août 1901.

Je sousigné Napoléon Perron, transporte
et cède à mon père Moise Perron le kiosque qui m'appartient
au coin des rues Square St. Louis et St-Denis, ainsi que tout
le contenu dudit kiosque, pour le dit Moise Perron en jouir
comme bon lui semblera.

Napoléon ^{sa} Perron
marque

Témoins.

Dipeau

J'accepte le dit transport

Moise ^{sa} Perron
marque

Témoin

F. X. Heurtubise

860
Napoleon Perron
transferring his rights
to his father. *Edouard 29.*

14 Avrit 1901

Temoins.

J'accuse le dit transfere

comme son fils naturel.

Je declare que le Kiosque pour le dit Louis Perron en l'air
en coin des rues Edouard St-Jovis et St-Benoit, ainsi que tout
et egale à mon pere Louis Perron le Kiosque qui m'appartient
Je soussigné Napoleon Perron, transfere

Montreal, le 14 Avrit 1901.

Montréal 8 août 1901

Monsieur

Je demande à Messieurs
les Échevins de la Cité de
Montréal de bien vouloir
m'accorder le permis de tenir
le kiosque que mon fils
Napoleon Perron tient au
carré St Louis et je vous

très reconnaissant

Votre tout dévoué

Moïse Perron.

685

REPORT.

FROM THE

Parks and Ferrie Committee
recommending that the
demand of Mr. Kap Perron
to erect a clock on Louis
Square, be granted.

Presented 27 apr 1900

Adopted Same day

Entered vol. A. A. 4 page 4

and page 146 of vol. 8 of Reports.

A LA CITE DE MONTREAL.

LA COMMISSION DES PARCS ET TRAVERSES.

A l'honneur de faire Rapport:-

Qu'elle a pris en délibération une requête de M.Napoléon Ferron,demandant qu'il lui soit permis d'ériger un kiosque sur le Square St.Louis,pour y vendre des journaux, bonbons,cigares,etc.

Votre Commission a d'abord consulté les Avocats de la Cité,afin de savoir si elle a le droit d'accorder un tel permis.Ces derniers ont déclaré que le Conseil ^{peut} a le droit d'octroyer des permis de ce genre,mais pourvu que ce soit pour des fins d'utilité publique ou lorsqu'il y a tolérance ou consentement unanime de la part des intéré ssés.Votre Commission recommande en conséquence à votre Honorable Conseil que la requête de M.Perron soit accordée par tolérance,et

que le dit M.perron soit tenu de payer d'avance à la cité une ~~taxe~~ ^{taxe} annuelle de \$10.00 pour ce privilège. *

Le tout respectueusement soumis.

Chambre de la Commission,
Hotel-de-Ville,
Montréal,24 Avril 1900.

Arthur, Lagrion

A. J. Lavallée
Léon St. Jacques
C. Robillard

*Il est entendu
de plus que le dit
permis sera révoqué
en aucun cas
par la Commission
des Parcs et Traverses
en donnant un avis
de dix jours.*

To the City of Montreal:-

The Parks & Ferries Committee respectfully report:

That they have considered a petition from Mr Napoléon Perron-asking that he be allowed to erect a kiosk on St Louis Square to sell therein newspapers, candies, cigars, etc.

Your Committee first consulted the City Attorneys in order to ascertain whether it had the right to grant such a permit, The City Attorneys declared that the Council alone has the right to grant such permits, ^{always} ~~but~~ provided it be for the benefit of the public, or when there is sufferance or unanimous consent on the part of the interested parties.

Your Committee therefore recommend that Mr Perron's request be acceded to by sufferance, and that said Mr Perron be held to pay in advance to the City an annual tax of \$10 for such privilege.

The whole, Etc.

Committee Room,

City Hall,

Montreal, 24th April 1900.



Département en Loi. *Montréal,* 24 Avril 1900. 189

Au Président et aux Membres du
Comité des Parcs et Traverses.

Messieurs,

re Napoléon Perron. - Demande de permission
pour tenir un kiosque sur le carré StLouis.

Relativement à cette question de permettre l'érection de kiosques sur les places publiques, nous avons l'honneur de vous transmettre une copie de l'opinion qui a été préparée pour Son Honneur le Maire, le 28 août 1899.

Nous avons l'honneur d'être, Messieurs,

Vos très-humbles et obéissants serviteurs,

Avocats de la Cité.

28 Août 1899.

A
SON HONNEUR le MAIRE
de la Cité de Montréal.

re Erection de kiosques sur les places
publiques.

MONSIEUR le MAIRE ,

La question de l'érection de certains kiosques sur les places publiques de cette ville ayant été débattue devant le Conseil et remise à une séance ultérieure pour obtenir notre opinion sur la matière, nous avons l'honneur de vous faire le rapport suivant.

Depuis un grand nombre d'années, les permis pour la construction et le maintien de tels kiosques semblaient avoir été laissés au contrôle exclusif du Comité des Chemins.-Malgré cette pratique, nous sommes d'avis que ces permis ne peuvent être octroyés que par le Conseil pour des fins d'utilité publique, ou lorsqu'il y a tolérance ou consentement unanime de la part des intéressés; nous ne croyons pas que la ville soit autorisée à destiner aucune partie du domaine public à des fins privées, tel que commerce de bonbons, journaux, tabac, rafraîchissements etc., surtout lorsqu'il y a opposition de la part des propriétaires et locataires avoisinants.- Nous considérons que ces kiosques existent ici que par simple tolérance.

(Signé,) L. J. Ethier,

" J. L. Archambault,

Avocats de la Cité.

(Signé,) A. W. Atwater,

Avocat Consultant de la Cité.

Marie Carrière
J. L. Archambault
Avocat de la Cité

re Napoléon Perron,
Kiosque, - carre St Louis.

EXTRAIT

Des Minutes d'une Assemblée de la Commission
des Pares

Tenue le 20 Mars 1840.

Soumise et lu une lettre de
M. Napoléon Perron demandant
la permission de tenir un kiosque,
dans le square St Louis, pour
la vente des boucons, journaux etc.

Resolu: De demander aux
Avocats de la Cité, si la Com-
mission a le droit de lui
accorder ce privilège.

(Certifié)

Rue Pausch

Ass. Sec. de la Cité.

Montréal, 17 Mars
1900

Arthur Gagnon, Sec.
Général.

Président de la Commission
des Pêches + Forêts.
Hôtel de Ville.

Monsieur

J'ai l'honneur de vous
soumettre votre requête
pour obtenir le privilège
de votre société de tenir
dans le Canal St Louis,
un kiosque pour le
détail de journaux.

contans, vigans, etc.; & le
deu sous-vire

Foto Rivoni & Officiant
S. Rivoni

Republion Rivoni +

Communi de de

M. Rivoni Rivoni

167 rue Sherbrooke.

Subject Kiosque on St. Louis Square.

Percival W. St. George, Surveyor
John R. Barlow, Deputy
Alfred Brittain, Asst.

City Surveyor's Office,

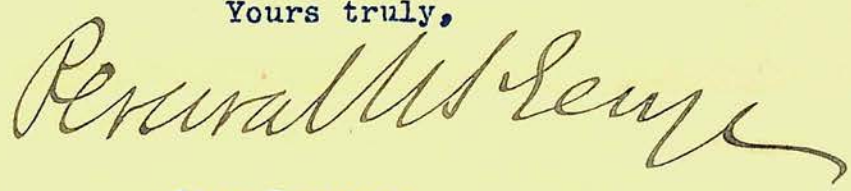
Montreal, May 20th. 1898

TO THE CHAIRMAN AND MEMBERS
OF THE ROAD COMMITTEE.

GENTLEMEN;

I beg to inform you that permission was given some years ago to a party to have a kiosque on St. Louis Square, by some of the Members of the Road Committee, and that the said kiosque has not been occupied for some time. I think the party should be notified to remove it, as he is not using it.

Yours truly,



City Surveyor.

Kiosque au Carré St.Louis.

St. George, Surveyor
Barlow, Deputy
and Brittain, Asst.

City Surveyor's Office,

Montreal,

29 Mai

1898

AU PRESIDENT ET AUX MEMBRES

DU COMITE DES CHEMINS,

MESSIEURS;

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il y a quelques années une personne obtint de quelques Membres du Comité des Chemins, d'ériger un kiosque sur le Square St.Louis et, que comme depuis quelque temps ce kiosque est fermée, je crois que le propriétaire devrait être notifié de l'enlever.

Bien à vous,

Perceval St. George

Inspecteur de la Cité.

City Surveyor's report
re Kiosk on St Louis Sq.

May 20th 1898

To notify owners of Kiosques in
question to remove same within
24 hours notice

6/6/98

+

Monsieur W. Deschênes
est souvent malade par
suite d'une chute, dont il a
failli mourir. Ce Monsieur
est pauvre.

J. Desautels

Voire, Com^{ing} - 106 Requiètes & lettres

Requisition

De cheque

2 3/4/90

pour un diocèse sur
la Place St Louis.

Granted.
for one Year

23 avril 1890

Messieurs les membres du Comité
des Chemins de la Prépa-
ration de Montréal

Messieurs,

Votre requérant al-
légué qu'il est infirme et n'a
pu de gagner sa vie en tra-
vaillant comme auparavant;

Qu'il est marié et
père de famille et qu'il ne sait
plus comment pourvoir aux be-
soins de sa famille;

Que le seul moyen qui
lui reste de soutenir sa famille
est d'avoir un endroit dans
la ville où il pourra vendre
des fruits, légumes etc.

Puisqu'il vous
prio de lui fournir un en-
droit au marché où il pourra
s'installer et faire ce commerce

En votre requérant
Cerrera de Jucis

Guillaume Deschênes
par L. O. David

Guillaume Deschênes 99 rue Campeau

Nous recommandons le Deschênes
à la partie de Messieurs les membres
du Comité des Chemins

L. O. David
M. J. A. Deschênes
M. Mathieu
M. Vermaazun
Alphonse Thibault
A. J. Lette

J. W. Murray
A. DeKintey

M. O'Leary

Henri T. Taché

Chas. deprimier

P. Würtel

R. F. Lesperance

Azari Lamarche

ECOLE ABERDEEN
rue Saint-Denis

Sommaire historique

Extrait du volume intitulé:
History of Montreal, Dr. W.-H. Atherton,
1914 - page 311.

Aberdeen School:
Opened, September, 1896.
Enlarged by twelve rooms, February, 1906.
Assembly Hall converted into four class rooms,
September, 1908.
Ventilation remodeled, 1908.
Iron Fire escapes erected in 1909.

Notes additionnelles:

Sherbrooke Street School:
Opened, September 1, 1874.
Closed and pupils transferred to Aberdeen
School, September, 1896.
A l'atlas Hopkins de 1879, on voit que la
Sherbrooke Street School était situ e rue
Sherbrooke, c t  nord, entre les rues St-
Dominique et St-Hypolite (ci-apr s rue Co-
loniale).

St-Lawrence Street School:
Opened in a rented building in 1871.
Transferred to Sherbrooke Street School,
September 1, 1874.

ARCHIVES MUNICIPALES
MONTR AL
MUNICIPAL ARCHIVES

L'ECOLE ABERDEEN

Année	rue St-Denis	Locataire	Propriétaire
1895	513 - 515	school - vacant unfinished	The Protestant Board of School Commissioners.
1896	513 - 515	Aberdeen school	The Protestant Board of School Commissioners.

EX: Carnets d'évaluation municipale,
quartier St-Jacques.

ARCHIVES MUNICIPALES

MONTRÉAL

MUNICIPAL ARCHIVES

ECOLE ABERDEEN: Emplacement
Rue Saint-Denis

Extraits d'un acte d'échange passé le 11 février 1895, devant Mtre Cushing et inscrit au Bureau d'enregistrement provincial sous le no: 38,288 - Volume 21, registre D, pages 385-386-387.

Mlle Philomène Charlotte Cherrier, fille majeure, et Dame Marie Josepte Louise Cherrier, veuve de Denis Henri Sénécal, avocat; cèdent à la Commission des Ecoles Protestantes, les lots 18-19-20-21-23-33A-34A-35A-36A-37A1-37B1 du cadastre no:1200, rue St-Denis, quartier St-Jacques.

En échange du terrain ci-dessus, la Commission des Ecoles Protestantes cède certains lots ayant front rues Sherbrooke, St-Dominique et St-Hypolite, et désignés sous les nos: 858 subdivisions A-B-C-D-H-I et 859 subdivisions A-B-C-D-H-I, quartier St-Louis, ainsi que la partie L du lot no:859 y compris les constructions scolaires.

ARCHIVES MUNICIPALES
MONTRÉAL
MUNICIPAL ARCHIVES